

**BULLETIN D'ARBITRAGE PONCTUEL**  
**Contrats d'assurance vie / de capitalisation ou Plan d'épargne retraite individuel (PERin)**  
**BULLETIN DE CHANGEMENT DE GRILLE (PERin)**

**En cas de mise en garantie du contrat (hors Perin), se reporter aux conditions précisées dans l'acte de délégation/de nantissement, autorisant ou non les opérations ci-dessous. Joindre l'accord de la banque.**

**Nom du contrat :** ..... **N° :** .....

**PERSONNE PHYSIQUE : SOUSCRIPTEUR(S)/ADHERENT(S)/TITULAIRE**

Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....  
 Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Né(e) le : ..... à : .....

**PERSONNE MORALE : SOUSCRIPTEUR**

Dénomination sociale : .....  
 Représentée par  Mme  M Nom : ..... Prénom : .....  
 En qualité de : .....

**Le dernier Document Connaissance Client a été transmis à APICIL il y a moins de 12 mois** et la situation du(des) souscripteur(s) / adhérent(s) / titulaire, ou du(des) bénéficiaire(s) effectif(s) le cas échéant, n'a pas changé depuis.  
**Dans le cas contraire, compléter et joindre un Document Connaissance Client** (un par souscripteur / adhérent).

**ARBITRAGE PONCTUEL dans le cadre des modes GESTION LIBRE / LIBRE SMART**  
**GESTION SOUS MANDAT (Gestion libre Multi-poches / Gestion déléguée Multi-poches)**

**RAPPELS**

- **Les sommes seront investies dès lors que l'ensemble des supports aura été désinvesti**
- Les supports d'investissement doivent être agréés par l'organisme assureur et éligibles au mode de gestion choisi conformément aux conditions générales valant note/notice d'information du contrat en référence
- Dans le cas où un support serait indisponible, l'opération ne serait pas traitée
- L'arbitrage n'est pas autorisé pendant le délai de renonciation
- Les frais et montants minimums d'arbitrage sont précisés dans les conditions générales valant note/notice d'information du contrat en référence
- Toute demande incomplète ne sera pas traitée
- Dans le cadre du mode Gestion déléguée Multi-poches, les arbitrages entre les orientations, depuis ou vers la poche Gestion sous mandat sont autorisés pour le souscripteur

DANS LE CADRE D'UN PERIN : à renseigner obligatoirement en cas de pluralité de compartiments

Compartiment concerné par l'arbitrage (1 seul choix possible) :  
 C1 - Versements libres déductibles       C2 - Epargne salariale  
 C1bis - Versements libres non déductibles       C3 - Versements obligatoires entreprise  
**Pour un arbitrage sur un compartiment supplémentaire, compléter un autre bulletin d'arbitrage**

**Vérifiez au préalable si certains supports (fonds euros, SCPI, produits structurés...) sont soumis à des limites d'investissement ou nécessitent la signature d'un avenant.**

<b>SUPPORTS A DESINVESTIR</b>	<b>CODE ISIN</b>	<b>REPARTITION*</b>
Respecter les minima d'arbitrage du contrat : montant <b>minimum global</b> et montant <b>minimum par support</b>	Renseigner obligatoirement si le support en dispose	En € <b>ou</b> en % du montant investi sur le support

\* Les répartitions en € ou en % sont exclusives l'une de l'autre.



SUPPORTS A INVESTIR A sélectionner dans l'annexe correspondant au mode de gestion choisi	CODE ISIN Renseigner obligatoirement si le support en dispose	REPARTITION en % Respecter le minimum par support prévu au contrat
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		%
	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

**CHANGEMENT de grille dans le cadre du mode GESTION HORIZON RETRAITE (PERin)**

➤ Le changement de grille s'applique à l'ensemble des compartiments du contrat. Il est réalisé sans frais.

Nouvelle grille choisie :  Dynamique  Equilibrée  Prudente

**OBSERVATIONS** (indiquer ici les éventuelles conditions spécifiques relatives à cette opération) :

.....  
 .....

**DECLARATIONS ET SIGNATURES**

Le souscripteur / adhérent / titulaire atteste :

- Avoir connaissance des frais et modalités de fonctionnement des opérations initiées dans le présent bulletin, conformément aux conditions générales valant note/notice d'information du contrat en référence
- Avoir été informé par APICIL des risques liés à un investissement sur des supports en unités de compte
- Avoir reçu et pris connaissance des documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) et/ou des documents d'informations clés - aussi appelés documents d'informations spécifiques - des supports en unités de compte retenus, disponibles sur le site [www.mesdocumentspriips.fr/apicil](http://www.mesdocumentspriips.fr/apicil) et/ou sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**Le souscripteur / adhérent / titulaire prend acte que l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Fait le à ..... le ...../...../..... en 3 exemplaires

Signature du souscripteur / adhérent / titulaire précédée de la mention « lu et approuvé »

Le conseiller (cachet et signature)

Je reconnais avoir satisfait à mes obligations d'information et de conseil

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par APICIL Transverse pour la gestion du contrat. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront communiquées aux services compétents intervenant dans le cadre de la gestion du contrat ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la finalité déclarée. Les données sont conservées pour une durée de 30 ans à compter de l'échéance de votre contrat, à laquelle s'ajoutent les règles de prescription applicables.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à [dpo@apicil.com](mailto:dpo@apicil.com) ou à l'adresse : Groupe APICIL, Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur [www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles](http://www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles).

01-2022 ER21/FCR0336